



+ CITOYENNETÉ

Le recensement 2018 a débuté

Tous les ans, des enquêtes de recensement portant sur 8% des logements de la ville sont organisées. En 2018, ces enquêtes se dérouleront du 18 janvier au 24 février.

Mis en ligne le 30 novembre 2017

Si vous êtes concernés, vous allez recevoir un courrier de la ville qui vous annoncera la visite d'un agent recenseur, muni d'une carte officielle tricolore sur laquelle figure sa photo et la signature du maire.

Il vous remettra des questionnaires à remplir :

- une feuille de logement
- un bulletin individuel par personne vivant dans ce logement,
- une notice d'information sur le recensement.

Il peut vous aider à les compléter, et les récupérera ensuite.

Depuis 2017, vous pouvez également vous faire recenser par internet, il suffira de le préciser à l'agent recenseur qui vous donnera un code d'accès unique.

Si vous êtes absent de votre domicile ou si pensez prendre des congés pendant cette période, vous pouvez confier les documents à un voisin qui les remettra à votre agent recenseur ou les retournera à la mairie dans l'enveloppe prévue à cet effet.

La loi rend obligatoire la réponse à cette enquête, car participer au recensement est un acte civique obligatoire (loi du 7 juin 1951).

Renseignements auprès de Peggy Savi – Tél.01.41.70.88.00. www.lerecensementetmoi.fr 

L'équipe de recensement est la suivante :



De gauche à droite, les gents recenseurs Peggy Savi, Christelle Baderspach, Charlotte Hoizet, Nathalie Signat, Eve Boute, Karim Bensebah, Corinne Horn-Plisson, Stéphanie Chéron, Emilie Lefert.

VILLE DE
Livry-Gargan LG

MAIRIE DE LIVRY-GARGAN
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43